

**COMPTE RENDU DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 12 septembre 2014

Président : CROS Claude  
Secrétaire : DEKESTER HOLMIERE Pascale

Présents : CROS Claude  
DEKESTER HOLMIERE Pascale  
PONCET Bernard  
CROS Nicolas  
RAGA Sylvie  
GRIMSTONE Martine  
BOSQUER Maryse

Convocation du 08 septembre 2014  
Début de séance : 21 heures 00

**1- Plan accessibilité Voirie Equipement Public (PAVE) : validation du choix de l'entreprise**

Suite à la consultation engagée par la communauté de communes, le conseil municipal approuve le choix de la société ACCESSMETRIE pour un montant de 450 euros HT et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer tout document y référant.

**2- Pacages communaux**

Pascale Dekester Holmière quitte la salle. Les taxes de pâturage sont recalculées en fonction des UGB. Un équidé = 1 ; un ovin = 0.15. Le conseil municipal décidé d'appliquer une taxe de pâturage équidé au taux de 5.06 euros/bête.

**3- Contrat de maintenance de l'horloge**

Pour des raisons de coûts inférieurs, le conseil municipal décide de faire appel au service de Mr Terol de Rivesaltes pour la maintenance de l'horloge du village au prix de 137 euros HT/an au lieu des 219 euros HT/an de l'entreprise Bodet. Le contrat actuel sera résilié dès ce mois de septembre.

**4- Isolation thermique logement Impasse des Jardins**

Il sera insufflé de la ouate de cellulose dans l'espace vide des murs extérieurs afin d'isoler le logement. Les travaux sont confiés à Mr Claude Heutte pour un montant de 1 540 euros HT.

**5- Taxe d'aménagement : apports de la loi de finances rectificatives 2013**

En complément de la délibération prise le 25 novembre 2011 qui instaure une taxe d'aménagement de 2 % sur l'ensemble du territoire, le conseil municipal décide d'exonérer de cette taxe les locaux artisanaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**6- Création poste adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe**

Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à dater du 1<sup>er</sup> octobre 2014. Le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe est maintenu. Le conseil municipal proposera à la Commission Administrative Paritaire l'affectation de Philippe Ibanez à ce nouveau poste. Une fiche de poste sera établie qui reprendra pour l'essentiel les tâches précédemment réalisées par Mr Ibanez.

## **7- Suivi et conseils sur Verger conservatoire**

Le conseil municipal décide de continuer le contrat de suivi de culture du verger conservatoire donné par Mr Dubus pour la saison 2014/2015 au montant de 787.50 euros HT.

## **8- PLU**

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme par la société ATLAS de Limoux pour un montant de 12 250 euros HT.

## **9- Motion de soutien à l'action de l'association AMF (baisse massive des dotations de l'Etat)**

Le conseil municipal s'associe à la démarche de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

## **10- Questions diverses**

- Un devis a été demandé à l'entreprise Castellano pour la fabrication et la pose d'une rambarde séparant la cour du logement social rue Fleurie de la rue.

La séance est levée à 23 h 30

Le Maire  
Claude CROS